

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-EN-VELAY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 juin 2026

1. Vérification du quorum et pouvoirs

Absents excusés et pouvoirs :

- Corinne AMIEL (pouvoir donné à François PAULLENARD)
- Benoit CHAPELON (pouvoir donné à Alexis TARERAT)
- Martine GINET (pouvoir donné à Philippe GINET)
- Frédéric LARGERON (pouvoir donné à Sylvie MARCOUX)
- Armelle MONTEUX (pouvoir donné à Marie-Hélène ROCHE)

2. Nomination du secrétaire de séance

Conformément à la réglementation en vigueur, **Mme Elodie TORTI** est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026

- **Remarques ou amendements :** Aucun.
- **Vote :** 0 abstention, 0 voix contraire.
- **Décision :** Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Agrandissement de la salle du conseil :** Alisê SANDRON (4 927,71 € H.T.)
- **Agrandissement de la table de la salle de conseil :** Menuiserie CHAPUIS (1 178 € H.T.)
- **Modification copropriété Maison Médicale our établissement règlement de Copropriété :** GEOLIS (1 750 € H.T.)

- **Remplacement toboggan jeu d'enfants aux abords des courts de tennis : RONDINO**
(2 752,71 € H.T.)
- **Remplacement pompe à chaleur : Local communal chemin des Frères Boyer loué par AGRO 5 : CEGIB Electricité** (2 071 € H.T.)
- **Pose de brasseurs d'air de plafond Foyer Régis Ploton : CEGIB Electricité** (1 157 € H.T.)
- **Fabrication et pose d'une rampe d'accès nouveau préau École F. Dolto : Sarl DEMARS**
- CREPET (10 500 € H.T.)

5. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'Article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque Commune. Cette Commission est composée :

- de Monsieur le Maire, Président de la Commission,
- de 8 Commissaires titulaires et de 8 Commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Son rôle est consultatif.

La désignation des Commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal.

Proposition de liste comportant 32 noms : 16 Commissaires titulaires et 16 Commissaires suppléants :

Commissaires titulaires :

Jacky GERPHAGNON
Maurice SOUVIGNET
Bernard BRUYERE
Didier BUZENET
Philippe GUILLOT
Josiane CHAPELON
Christiane PACALON
Guy PEYRARD
Bernard BERTOLOTTI
André BOURGIN

Commissaires suppléants :

Marc PLAY
Marie-Thérèse DUBOST
Maryse DUFAURE DE CITRES
Sophie JOUEN
Aïcha LEHUCHER
Didier FOUVET
Lauriane RANCON
Kévin BERGER
Valérie MICOL-VALLA
Joannès BEAL

Christiane ABRIAL
Jean-François CHOMAT
Marie-Thérèse JOUEN
Raymond PACALON
Françoise CHOMETTE
Michel COLLARD

Eric PRADIER
Céline MENDES
Sébastien SEIGNEURET
Catherine SABATIER
Ghislaine VIALLETON
Damien POINAS

- **Vote :** 0 abstention, 0 voix contraire.
- **Décision :** La liste est adoptée à l'unanimité et sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

6. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la réalisation d'un spot de pleine nature - Espace Régis Vidal

Le 26/02/2026, le Conseil Municipal a décidé de former un groupement de commandes avec la Communauté de Communes « Loire-Semène » en vue de préparer la passation des marchés de travaux pour la réalisation d'un spot de pleine nature – Espace Régis Vidal sur la Commune et a désigné les membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes pour la réalisation de l'Espace Régis Vidal (2 membres titulaires et 2 membres suppléants).

Le marché de travaux de l'Espace Régis Vidal sera lancé la semaine prochaine. La Commission d'Appel d'Offres se réunira début septembre. Il est précisé que la Communauté de Communes gère les projets liés aux aires de jeux, tandis que la Commune conserve la compétence sur le terrain de basket, la voirie, etc.

- **Membres titulaires :** Emmanuel SALGADO et Bruno DUFAURE DE CITRES.
- **Membres suppléants :** Armelle MONTEUX et Sylvie MARCOUX.
- **Vote :** 0 abstention, 0 voix contraire.
- **Décision :** La liste est validée à l'unanimité et sera communiquée à la Communauté de Communes.

7. Avis sur le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes "Loire-Semène"

La Communauté de Communes « Loire-Semène » a décidé le 05/05/2026 d'élaborer un Pacte de Gouvernance qui doit être soumis pour avis aux Conseils Municipaux des Communes membres.

Le Conseil Municipal doit formuler un avis sur le pacte de gouvernance liant les Communes à la Communauté de Communes. L'organe décisionnel sera le conseil ou le bureau (avec ou sans droit de vote selon les accords conclus). Les délégations sont octroyées au Président.

- **Information :** Le bureau s'est réuni le mardi précédent pour auditionner un Bureau d'Etudes concernant le plan de mandat. Chaque Commune devra porter ses projets sur des thématiques clés (attractivité, jeunesse, eau, etc...). Tous les élus sont représentés au niveau intercommunal.
- Le plan de mandat sera présenté officiellement au Conseil Communautaire du 15 décembre 2026.
- **Vote :** 0 abstention, 0 voix contraire.
- **Décision :** Avis favorable validé à l'unanimité.

8. Convention de reversement de la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEITLD) avec la Communauté de Communes "Loire-Semène"

La Communauté de Communes « Loire-Semène » a perçu la somme de 15 611 € de l'Etat au titre de la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport Longue Distance (TEITLD).

La collectivité n'exerçant pas l'intégralité de la compétence « voirie », la somme perçue doit être répartie entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Le bureau communautaire du 10 mars dernier a validé une répartition en fonction du linéaire de voirie figurant sur les fiches individuelles de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2025 pour les Communes, et un linéaire calculé au réel pour la Communauté de Communes.

- **Montant :** L'État octroie une enveloppe globale de 15 611 € à l'ensemble de la Communauté de communes. La part attribuée à la commune de Saint Didier en Velay s'élève à 2 420,61 €.
- **Vote :** 0 abstention, 0 voix contraire.
- **Décision :** Convention approuvée à l'unanimité.

9. Attribution des subventions aux associations pour 2026

La première réunion de la Commission « Sport/Associations – Piscine – Gestion du personnel saisonnier » a eu lieu le vendredi 12 juin sous la présidence de Mathilde HERNANDEZ (Adjointe au Maire), en présence de Clémence PLAY (Conseillère Municipale déléguée) et de certains membres de la Commission.

- **Méthode de calcul :** Pour les associations sportives, le calcul en place depuis plusieurs années est maintenu. Le calcul s'effectue en fonction du nombre de licenciés mineurs et majeurs.

- **Ajustements** : Aucun coefficient n'a été modifié, à l'exception de l'association « GAD », dont le coefficient passe de 3 à 5 en raison de l'organisation de 6 représentations.
- **Montant global alloué pour 2026** : 24 031,65 € (en 2025 : 24 460.95 €).
- **Vote** : 0 abstention, 0 voix contraire.
- **Décision** : Subventions validées à l'unanimité.

Le Maire remercie chaleureusement toutes les Associations qui contribuent à la vitalité et au dynamisme de la Commune et adresse ses encouragements à l'Association « Bédoin's & Co » pour la Fête de la musique prévue le 19 juin 2026.

10. Astreintes estivales 2026 Piscine : personnel du Service Technique

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le fonctionnement suivant pour les astreintes estivales pour la Piscine pour l'été 2026 pour le personnel du Service Technique :

- Mise en place pendant la période d'ouverture de la Piscine : du vendredi 3 juillet au samedi 29 août 2026 inclus.
- Deux agents concernés : M. Christophe GUIGNAND et M. Arnaud CHAPELLON
- Planning établi du vendredi 6 h au vendredi 6 h
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 €
- Indemnité d'astreinte pour 1 jour : 37.40 €
- Indemnité d'astreinte pour jour férié (14/07 et 15/08) : 46.55 €
- **Budget prévisionnel** : Pour ces 8 semaines, une enveloppe de 1 441,50 € brut est budgétée (+ heures supplémentaires éventuelles effectuées par les agents).
- **Vote** : 0 abstention, 0 voix contraire.
- **Décision** : Adopté à l'unanimité.

11. Ligne de trésorerie : Budget Commune

Comme demandé par le Service de Gestion Comptable et comme prévu au Budget Primitif 2026, il vous est proposé de contracter une ligne de trésorerie sur le Budget Commune de 170 000 €. Cette ligne permettra, au cours de l'année 2026, de verser une avance au Budget Camping et donc de rembourser la ligne de trésorerie du Budget Camping.

Une demande a été faite auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin. Proposition reçue avec deux taux :

- Taux fixe de 2,99 %
- Taux variable :ESTER + 0.59 %
- **Débat** : Compte tenu de la situation géopolitique, une augmentation du taux Ester est possible. Christian BLACHON souligne que la différence financière annuelle ne justifie pas la prise de risque liée à un taux variable.
- **Vote** : 0 abstention, 0 voix contraire.

- **Décision** : Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition avec le taux fixe à 2,99 % à l'unanimité.

12. Liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2027 : tirage au sort

Comme le veut la procédure, un tirage au sort a été effectué parmi les électeurs de la Commune. Les personnes désignées sont :

- Mme CROZET Michèle (Née ASARISI)
- Mme BEAL Béatrice
- Mme LARDON Annie (Née BLIEM)
- M. CALLIET Bernard
- M. CONVERS André
- Mme VALOUR Claudette (Née MARCON)
- Mme PERISSE Françoise (Née MONTCOUDIOL)
- M. NEYRET Nicolas
- M. PEYRARD Guy

13. Questions diverses

- **Bruno DUFAURE DE CITRES** : La sanisette a été mise en service ce jour afin d'être opérationnelle pour la Fête de la musique. Les finitions de façade seront réalisées la semaine prochaine. La commission « Travaux – Matériel – Gestion du personnel du Service Technique » se réunira le mercredi 1er juillet à 18 h 30.
- **François PAULLENARD** : Organisation de marchés animés nocturnes le vendredi 3 juillet et le vendredi 28 août. Le conseil sera tenu informé du déroulement de la saison. Le prochain numéro du « Désid'Eclair » paraîtra en Septembre.
- **Elodie TORTI** : La réunion de la Commission « Affaires scolaires – Gestion du personnel scolaire – Jeunesse » se réunira le jeudi 25 Juin 2026 à 20 h.
- **Christian BLACHON** : Une présentation est faite sur l'état d'avancement des lots disponibles à la vente sur les différents lotissements en cours sur la Commune :
 - Secteur Pharmacie (Rue des Carnavaliers) : 4 lots restants.
 - Secteur Duc de la Joyeuse (sous le Cours La Bruyère) : 5 lots restants.
 - Lotissement de la Murette : 4 lots restants.
 - Chemin des Frères Boyers : 3 lots restants.

Une réflexion est en cours pour décider de l'implantation prochaine de deux bancs entre la Mairie et la Pharmacie.

(Arrivée de M. Furnon, correspondant de « la Tribune » à 20 h 37).

- **Mathilde HERNANDEZ** : Evénements à venir
 - Fête de la musique : le vendredi 19 juin 2026
 - Festival de l'Association « Musica'LS » : le 27 Juin 2026 de 14 h à 18 h dans différents lieux de la Commune.Prochaine réunion de la Commission : fin d'été.
- **Emmanuel SALGADO** :
 - M. Alain EVESQUE est nommé « Correspondant Incendie Secours ».
 - **Eau** : Actuellement nous sommes en vigilance. L'arrosage reste pour le moment autorisé, aucune restriction supplémentaire n'est encore envisagée à ce jour.
 - **Prochain Conseil Municipal** : jeudi 9 juillet à 20 h.

Clôture de la séance : la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,

E. SALGADO.

